

5^{ème} édition

JOURNEES NATIONALES D' ACTIONS

Contre l'illettrisme

du 8 au 28 septembre 2018

Dossier de presse



Contact :

Céline JEROME
Chargée de Mission Régionale Illettrisme

Tél. : 0596 71 21 86
0696 28 91 38

Des manifestations
Et actions de sensibilisation sur l'illettrisme
Dans toutes les régions
Pour amplifier la prise de conscience
Et faire connaître les solutions de proximité

0 800 11 10 35

Illettrisme info service
Service & appel
gratuits



SOMMAIRE

Présentation de l'action **p3**

Illettrisme... quelques définitions **p4**

Contexte régional avec les chiffres clés **p5**

La labellisation **p6-7**

Les acteurs institutionnels de la lutte contre l'illettrisme **p8**



JOURNÉES NATIONALES D'ACTION contre l'Illettrisme



Il y a des solitudes qui ne se voient pas...

Dans notre société où l'écrit est omniprésent, où le recours au numérique est généralisé, **7 % de nos concitoyens** âgés de 18 à 65 ans se trouvent en situation d'illettrisme après avoir pourtant été scolarisés en France.

Au quotidien, ces 2 500 000 personnes ne parviennent pas à être autonomes dans des situations très simples de la vie quotidienne : comprendre une consigne au travail, lire une recette de cuisine, remplir un formulaire en ligne, lire un panneau indicateur, comprendre les clauses d'un contrat....

Parce que les personnes confrontées à l'illettrisme sont souvent gênées, parce qu'elles ne souhaitent pas être démasquées, parce qu'elles s'emploient à contourner, à dissimuler leurs difficultés, l'illettrisme génère un sentiment d'isolement. C'est un phénomène invisible qui ne doit pas être confondu avec l'apprentissage du Français par tous ceux dont il n'est pas la langue maternelle.

Lutter contre l'illettrisme c'est permettre en effet à des personnes qui toutes parlent le Français et qui ont été scolarisées dans notre pays de réacquérir les bases indispensables, en lecture, écriture, calcul qu'elles ont mal acquises ou oubliées.

Pour dissiper les confusions sur l'illettrisme, proposer des réponses adaptées aux besoins des personnes concernées et mettre en lumière les solutions locales qui existent, les acteurs de la société civile, les collectivités, les pouvoirs publics rassemblés par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme ont décidé de faire cause commune et de se mobiliser à l'occasion de **la 5ème édition des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme** autour du mot d'ordre :

« Face à l'illettrisme, vous n'êtes pas seuls »

Il est nécessaire en effet d'expliquer aux personnes concernées et à leur entourage qu'il n'existe aucune fatalité, que des solutions de proximité sont à leur portée et qu'elles peuvent réapprendre à lire, écrire, compter, quel que soit leur âge.

Placées sous une bannière commune, près de **400 manifestations locales** sont organisées sur tous les territoires de métropole et d'outre-mer du 8 au 15 septembre 2018 par ceux qui agissent quotidiennement contre l'illettrisme : portes ouvertes, débats, animations, projections, présentations de productions avec les apprenants qu'ils accompagnent...



QUELQUES DEFINITIONS...

Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle et se mettre d'accord sur les mots.



Pour bien comprendre la réalité des personnes concernées par l'illettrisme et leur apporter les solutions appropriées, il est indispensable d'appréhender les différentes situations grâce à des définitions simples et claires pour cesser de confondre illettrisme, analphabétisme et situation d'apprentissage du français comme langue étrangère.

Illettrisme

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme

Alphabétisme

On parle d'analphabetisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

Français Langue Etrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants en France qui ne parlent pas la langue, on parle de FLE.

Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

L'ILLETTRISME EN MARTINIQUE

Pour ce qui concerne la Martinique, l'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ)¹ menée par l'Insee en 2014 fait ressortir que **13% des personnes de 16 à 65 ans résidant en Martinique sont en situation d'illettrisme**. Elles sont 19% à rencontrer des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit : lecture de mots, production de mots, compréhension d'un texte simple.

En France, sur un champ plus restreint (les 18 à 65 ans), la part des personnes en situation d'illettrisme recule aussi de deux points contre quatre points pour les personnes en difficulté avec l'écrit.

La baisse du taux d'illettrisme est effective, malgré le vieillissement de la population sur la période. L'âge moyen des Martiniquais de 16 à 65 ans est passé de 39 ans à 43 ans en 2016.

L'objectif de l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne) est de mesurer le niveau de compétence des 16 à 65 ans à l'écrit, à l'oral et en calcul à partir d'exercices permettant d'évaluer leur capacité à se servir de ces outils dans leur vie quotidienne.

Selon cette enquête et comparativement aux autres Domiens, les Martiniquais sont plus à l'aise à l'écrit.

Les performances à l'écrit, en compréhension orale et en calcul selon les zones géographiques (en %)

	Martinique 2014	Hexagone 2011	Guyane 2011	La Réunion 2011	Mayotte 2012
En difficulté à l'écrit	19	12	27	30	44
En situation d'illettrisme	13	7	20	23	33

Champ : Personnes primo-scolarisées en France de 16 à 65 ans.

Source : Insee, enquêtes Information et vie quotidienne, 2011, 2012 et 2014.

Quelques chiffres clés :

- Les hommes sont plus souvent en difficulté face à l'écrit que les femmes : 17% contre 10% pour les femmes.
- 22% des demandeurs d'emploi sont en difficulté face à l'écrit.
- 10% des actifs occupés sont en situation d'illettrisme
- Les jeunes sont proportionnellement moins en difficulté à l'écrit que les personnes plus âgées : 5% des 16-26 ans contre 19% des 55-65 ans.
- Selon la catégorie sociale, on constate que 38% des ouvriers non qualifiés sont en situation d'illettrisme, 22% sont des employés non qualifiés.
- Les cadres et professions intellectuelles comptent peu de personnes en grande difficulté face à l'écrit ainsi que les employés qualifiés.
- Le taux d'illettrisme des agriculteurs, artisans et commerçants et chefs d'entreprise est de 14%, proche de la moyenne régionale.

¹Insee Dossier Martinique N°8 - Amélioration sur le front de l'illettrisme (Mars 2018)

- Les habitants du Nord de la Martinique sont plus souvent en difficulté que les autres :
 - 23% pour le Nord-Atlantique
 - 20% pour le Nord-Caraïbes
 - 10% pour le Centre et le Sud

Dans l'enquête relative au recensement de la population, on peut noter qu'une baisse de la population Martiniquaise se confirme en 2013 avec un solde naturel affaibli par le vieillissement de la population. La pyramide des âges se creuse dans la tranche des 20-40 ans avec un déficit de jeunes adultes, une forte hausse des personnes vivant seules ainsi qu'une forte diminution de la taille des ménages. Ces éléments ont un impact sur le taux global de personnes en situation d'illettrisme dénombrées en 2014.

En 2015, dans le cadre des Journées Défense et Citoyenneté, 19,5 % des jeunes reçus sont repérés comme étant en situation d'illettrisme, la moyenne nationale est de 4,3 %.

En Martinique, l'illettrisme reste un problème trop souvent sous-estimé parce qu'invisible et encore tabou parce qu'il n'est pas facile d'en parler avec les personnes concernées. Il est synonyme de gêne, de dépendance et parfois de honte. Pourtant des solutions existent et il est possible de réapprendre quel que soit son âge.

LA LABELLISATION

TOUT ACTEUR PEUT SE LANÇER...

L'engagement de tous est essentiel pour faire connaître cette dynamique, donner la parole à ceux qui sont concernés par l'illettrisme en France, porter un coup de projecteur en direction de ceux qui proposent des solutions de formation, de remédiation sur les territoires, qui portent des opérations d'information, de sensibilisation, et pour changer ensemble de regard sur ce phénomène.

L'attribution du label « **Agir ensemble contre l'illettrisme** » est accordé par l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) et peut concerner une manifestation, une opération, un temps fort qui peut prendre de multiples formes -conférences, portes ouvertes d'une structures, projections de courts métrages, de films, débats organisés par une association, présentation d'une production, ..., opération, un temps fort qui peut prendre de multiples formes -conférences, portes ouvertes d'une structure, projections de courts métrages, de films, débats - et qui propose un espace, une intervention, un stand, une mise en lumière sous une forme ou une autre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Un site dédié pour obtenir les informations utiles, déposer une demande de labellisation, découvrir le programme, télécharger les ressources...

www.illettrisme-journees.fr

Ouverture en mars 2018



On peut également proposer des informations, des ressources, des présentations d'initiatives ou de donner la parole aux acteurs et/ou aux personnes concernées par l'illettrisme



LES JOURNÉES NATIONALES d'Action contre l'illettrisme Septembre 2018



« Face à l'illettrisme vous n'êtes pas seuls ».

LES ACTIONS LABELLISEES EN MARTINIQUE

Intitulé action		Organisateur	Lieu
Mois de septembre	Sessions d'information et de sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme	CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME Céline JEROME celine.jerome@agefma.fr Té. 0596 71 21 86	Fort-de-France Prêcheur
Du 10 au 14 septembre	Les matinées du Sud de lutte contre l'illectronisme	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD Patrice PERCY patrice.percy@espacesud.fr Tél. 06.96.56.67.62	Sainte-Luce Diamant Ducos
Du 10 au 15 septembre	Atelier d'écriture pour lutter contre l'illettrisme	LYCEE PROFESSIONNEL LA TRINITE Naomie PANDOR ce.9720430k@ac-martinique.fr Tél. 0596 65 74 64	La Trinité
Les 11 et 12 septembre	Le rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme	CNFPT Corinne VALENTIN corinne.valentin@cnfpt.fr Tél. 0696 21 25 06	Fort-de-France
Du 11 au 14 septembre	L'ordinateur à la portée de tous	CNFPT Ketty PIERRE-LOUIS ketty.pierrelouis@cnfpt.fr Tél. 0696 23 77 97	Fort-de-France
12 septembre	Conférence-débat : Mobilisons-nous pour vaincre l'illettrisme	MAISON DUCOSSAISE DU SAVOIR Christiane LE VOUR'CH mds.illettrisme@gmail.com Tél. 0596 60 22 58	Ducos
12 septembre	Lire, écrire et calculer	JMJ FORMATION & IKAK Jocelyne JOSEPH-MATHURIN jmjformation@gmail.com Tél. 06.96.50.23.33	Fort-de-France
-	Signature accord-cadre FAF TT & AGEFMA	FAF TT Glawdys BETZY gbetzy@faf.tt Tél. 0696 43 84 79	Fort-de-France
28 septembre	Coup de projecteur : illettrisme et solitude, le mal des mots	IFNA Bruno LAVIOLETTE ifnasecretariat@orange.fr Tél. 0596 65 18 36	Robert

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



AU NIVEAU NATIONAL



L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

Créée en octobre 2000 sous forme de Groupement d'Intérêt Public, l'ANLCI est un espace de mobilisation et de travail où tous ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. C'est un vaste réseau de partenaires qui travaillent ensemble.

Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

Mesurer : L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à mesurer, prévenir et agir contre l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Organiser : Elle favorise la fédération et l'optimisation des moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

Outils : Elle accompagne et aide les acteurs qui réalisent des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences, pour améliorer la qualité et l'efficacité des services proposés aux personnes concernées.

ANLCI

1, place de l'École – BP 7082

69 348 LYON CEDEX

AU NIVEAU REGIONAL



- **La Préfecture,**
- **La Mission régionale de Lutte contre l'Illettrisme,**
- **La Collectivité Territoriale de Martinique,**
- **Le Centre Ressources Illettrisme Martinique.**

La lutte contre l'illettrisme s'appuie sur un cadre législatif et institutionnel étendu :

- **La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions** érige la lutte contre l'Illettrisme en priorité nationale avec inscription au Code du Travail (article 24 de la loi).
- **La création, en 2000, de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme qui a succédé au Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme.** Elle a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre
- **La Loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.** Elle a créé le Droit Individuel à la Formation (DIF) et mis en place les périodes de professionnalisation au profit des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Ces dispositifs sont venus compléter les actions de formation de base inscrites dans les plans de formation des entreprises.
- **La Loi de mars 2006, pour l'égalité des chances et la création de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité.** Cette agence devait mettre en place, entre autres missions, des actions en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, et devait concourir à la lutte contre l'illettrisme.
- **Le Relevé de décision du Conseil interministériel de l'Outre-mer en date du 6 novembre 2009 - Atelier 7 : Égalité des chances – Promotion de la diversité – Insertion des jeunes.** On y retrouve la nomination d'un sous-préfet à la Cohésion sociale et à la jeunesse chargé de la coordination des acteurs qui œuvrent en faveur des jeunes et qui a pour mission de rendre plus efficaces les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme, l'insertion sociale et l'égalité des chances.

Cette mission a permis l'élaboration d'un Plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme comprenant trois axes :

- Diagnostic et gouvernance ;
- Prévention pour tous les publics ;
- Mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes

Le 3ème plan régional de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme actuellement en cours a été signé le 7 septembre 2015 avec pour objectif principal de faire reculer le nombre de personnes concernés par l'illettrisme de deux points pour 2018.

- **La circulaire DGEFP N°2008/01 du 3 janvier 2008** a permis de définir des orientations en faveur l'accès aux compétences clés pour une insertion durable dans l'emploi des personnes en difficulté avec les savoirs de base. Ce programme piloté par la DIECCTE Martinique s'adressait prioritairement aux personnes de premiers niveaux de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi.
- **La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a engagé ce qu'il a été convenu d'appeler « l'Acte III » de la décentralisation.** Elle vient modifier le dispositif de formation professionnelle tout en renforçant les prérogatives de la Région au niveau de la prise en charge des publics. Elle précise que « **la Région a la responsabilité de garantir l'accès de toute personne à la formation professionnelle et qu'elle est compétente vis-à-vis de tous les publics, y compris ceux relevant jusque-là de la compétence de l'Etat** ». Il s'agit donc des publics en situation d'illettrisme, des détenus, des personnes handicapées et des français établis hors de France.

La Mission régionale de Lutte contre l'Illettrisme

Un chargé de mission régional, nommé conjointement par le Préfet de Région et l'ANLCI, avait pour mission première de mettre en œuvre les décisions du Comité de pilotage et d'assurer l'interface entre ce Comité et les instances techniques créées pour les besoins d'élaboration, d'animation et de mise en œuvre du plan régional.

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 20 juin 2001, les missions du chargé de mission sont les suivantes :

- **Impulser, animer et coordonner les actions** et initiatives des acteurs en déclinaison des orientations définies par le plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme ;
- **être l'interlocuteur des services** déconcentrés de l'état, des collectivités, et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme ;
- **Appuyer**, en lien avec le comité technique, les travaux du comité de pilotage et **mettre en œuvre** ses décisions ;

- **Préparer, piloter et animer** le comité technique et les commissions thématiques ;
- **Coordonner l'offre d'appui** aux acteurs sur les territoires ;
- **Coordonner l'ingénierie** de suivi et d'évaluation du plan régional de lutte contre l'illettrisme ;
- **Coordonner l'information et la communication** sur le plan régional.

La Collectivité Territoriale de Martinique

Dans le cadre des nouvelles compétences conférées aux Régions par la loi du 5 mars 2014 « Formation Professionnelle, emploi et démocratie sociale », la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) a dorénavant en charge la mise en œuvre, avec l'appui technique du Centre Ressources Illettrisme de l'AGEFMA, des nouvelles compétences en matière de formation des publics à la recherche d'un emploi qui ne maîtrisant pas les savoirs et compétences de base.



Le Centre Ressources Illettrisme Martinique (CRI)

Le Centre Ressources Illettrisme est **un espace d'animation**.

- Il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la Lutte contre l'illettrisme.
- Il veille à garantir l'accès du public à l'information en matière de lutte contre l'illettrisme.
- Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans ce domaine, les dispositifs ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles.
- Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme.

Centre Ressources Illettrisme (CRI)

AGEFMA - Immeuble Foyal 2000
Place Lafcadio Hearn
Rue du Gouverneur Ponton
97200 FORT-DE-FRANCE
Tél. : 0596 71 21 86